



Succession et demande d'information

Par wit, le **12/11/2008** à **11:20**

Bonjour, rnMa grand-mère étant décédée en février dernier, j'apparais sur son testament (une maison) à raison de la quotité disponible. Les autres héritiers étant mon oncle et ma mère. Je suis donc la seule à devoir payer des droits de succession. Or mon oncle, le seul de nous 3 à avoir des informations sur ma grand-mère se refuse à les donner; les notaires en charge du dossier étant bloqués, après plusieurs demandes auprès de lui sans succès, lui ont remis au final le dossier. Quels recours ai-je pour le forcer à donner ces informations? ou comment puis-je les obtenir autrement? Je n'ai pas les moyens de prendre un avocat et n'ai pas droit à l'aide juridictionnelle. les pénalités courent car je n'ai pas les moyens de payer les droits de succession. rnEn vous remerciant.